



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'accueil - Direction Population et vie associative- modification supérieure à 10% du temps de travail

Délibération n° 2026.09.17.119

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n° 2023.02.15.009-2 en date du 15/02/2023 créant l'emploi de chargé(e) d'accueil au service Population à une durée hebdomadaire de 19 heures ;

Considérant l'augmentation significative de la population de la Ville de Launaguet ;
Considérant l'effectif du service resté constant au sein de la Direction Population et vie associative depuis 2017 ;
Considérant que les réformes successives ont transféré des compétences juridiques et administratives vers les mairies, transformant le rôle des agents d'un simple exécutant à celui d'expert-instructeur, avec une responsabilité juridique accrue ;
Considérant que les heures supplémentaires annuelles (hors année électorale) réalisées par le service démontrent une surcharge structurelle ;

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 10 septembre 2026 ;

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'accueil à la Direction Population et vie associative, relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial, permanent à temps complet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

Article 1

La suppression, à compter du 01/10/2026, d'un emploi permanent à temps non complet de 19 heures hebdomadaires d'agent d'accueil au service Population et vie associative, relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial.

Article 2

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil au sein de la Direction Population et vie associative, relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial.

Précise:

Que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 1

Date convocation
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- 1 OCT. 2026
- publication ou notification
- 5 OCT. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTÀIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

Absente : Sylvie OURGAUD

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO



Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1

La suppression, à compter du 01/10/2026, d'un emploi permanent à temps non complet de 19 heures hebdomadaires d'agent d'accueil au service Population et vie associative, relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial.

Article 2

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil au sein de la Direction Population et vie associative, relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial.

Précisent :

Que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). Absente : Sylvie OURGAUD Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
---	---